Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le 01/12/2023
ID : 031-213105828-20231129-CM2023112903-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois,
Le 29 novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Villefranche de Lauragais (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni en la salle de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, après convocation légale en date du 23 novembre 2023.

Présents : *Valérie GRAFEUILLE-ROUDET, Jean-Jacques RAMADE, Christel GIRARDIN-FAURE, Guy DARNAUD, Andrée AIME, Jean-François GLEYZES, Virginie FURCATE-CHASTAING, Arlette BLANC, Christine BIGON, Joëlle LOUMAN, Joël SOULOUMIAC, Régis BERGE, Martine MERCADAL, Annie HILAIRE, Catherine PRADELLES, Muriel GOURDOU, Ludovic ANDRIEUX, Jean-Marc BOUVIER, Christophe COLOMBIES, Muriel PINAUD, Thomas BONNAFOUS, Paul CANEVESE, Nicole MARQUIE, Jean-Philippe MAIQUES, Jean-Luc GAXIEU, Alexandra MAZAS-CANDEIL.*

Absents excusés ayant donné procuration : *Julien SIDOBRE (procuration à Monsieur Jean-Marc BOUVIER)*

Absents excusés : Aucuns

Absents : Aucuns

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, le quorum d'au moins 50% des élus étant ainsi atteint.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine BIGNON est désignée secrétaire de séance.

Présents	26	**Délibération n°CM-2023-11-29-03 – Accroissement temporaire d'activité**
Procurations	1	
Votants	27	
Pour	27	
Contre	0	
Abstention	0	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-23.1° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que pour garantir le bon fonctionnement Du service finances et commande publique, est nécessaire un renfort temporaire d'un agent gestionnaire comptable ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20231129-CM2023112903-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide :

Article 1 :

Est créé un emploi non permanent de gestionnaire comptable, sur le grade d'adjoint administratif, pour faire face à un besoin d'accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 15 décembre 2023 au 31 mai 2024.

Cet agent assurera ses fonctions à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 39 heures.

Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits au budget.

Article 2 :

Le Maire et les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Villefranche de Lauragais, le 29 novembre 2023.

Le Maire,
Valérie GRAFEUILLE ROUDET

Le secrétaire de séance,
Christine BIGNON

MAIRIE DE VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS (H.-G.)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone 05.62.73.57.57 ; Fax 05.62.73.57.40 ; ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

Conseillers	Pour	Contre	Abst	Conseillers	Pour	Contre	Abst
GRAFEUILLE-ROUDET	X			PRADELLES	X		
RAMADE	X			GOURDOU	X		
GIRARDIN-FAURÉ	X			ANDRIEUX	X		
DARNAUD	X			BOUVIER	X		
AIMÉ	X			COLOMBIES	X		
GLEYZES	X			SIDOBRE	X		
FURCATE-CHASTAING	X			PINAUD	X		
BLANC	X			BONNAFOUS	X		
BIGNON	X			CANEVESE	X		
LOUMAN	X			MARQUIE	X		
SOULOUMIAC	X			MAIQUES	X		
BERGÉ	X			GAXIEU	X		
MERCADAL	X			MAZAS-CANDEIL	X		

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 031-213105828-20231129-CM2023112903-DE

Conseillers	Pour	Contre	Abst	Conseillers	Pour	Contre	Abst
HILAIRE	X						